

RALLYE

Paris, le 19 mai 2008

Rallye annonce la publication de son document de référence 2007 intégrant certaines informations réglementées

Rallye annonce que son document de référence 2007 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en date du 16 mai 2008 sous le numéro D.08-400.

Ce document est disponible sur le site internet de l'AMF <http://www.amf-france.org/> ainsi que sur le site internet de Rallye <http://www.rallye.fr/bin/documentation.asp> à la rubrique « information réglementée ».

Les documents suivants, diffusés au titre de l'article 221-1 du Règlement Général de l'AMF concernant l'information réglementée, sont intégrés dans le document de référence :

- Le rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne
- Le tableau relatif aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes
- Le descriptif du programme de rachat proposé à l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2008.

Contact :
Didier CARLIER
+33 (0) 1 44 71 13 73